

## COMMERCE INTERNATIONAL

Mai 2010

### SOMMAIRE :

- Commerce international/de l'UE
- Industrie
- R&D
- Marché intérieur
- Budget
- Environnement
- Evènements

### **Doha : les Etats-Unis appellent les « grands pays émergents » à prendre leurs responsabilités**

Le nouvel ambassadeur américain à l'OMC, Michael Punke, a estimé le 10 mai que la conclusion des négociations de Doha dépendait dans une large mesure de la volonté des « grands pays émergents » que sont « la Chine, l'Inde et le Brésil » à « prendre leurs responsabilités ». Selon lui, « le round est déséquilibré », du fait de l'absence de contreparties significatives de la part des pays en développement aux concessions demandées aux Etats-Unis et à l'UE dans le domaine agricole.

M. Punke a également appelé à négocier dans des « formats multiples », ouvrant la porte à une intensification des négociations bilatérales ou dans le cadre du « groupe des cinq » (Etats-Unis, UE, Chine, Brésil et Inde).

### **Le Conseil Economique Transatlantique (TEC) amené à voir son rôle accru**

Au cours de son séjour aux Etats-Unis (10 au 12 mai), le Commissaire au Commerce Karel De Gucht a fait part de son souhait au Représentant au Commerce américain Ron Kirk que le Conseil Economique Transatlantique (TEC) contribue significativement à la lutte contre les barrières non tarifaires au commerce transatlantique. Le TEC peut en effet, selon lui, « aller plus loin » dans la résolution des litiges commerciaux entre l'UE et les Etats-Unis. Lors de cette visite, M. De Gucht a par ailleurs réitéré la volonté de l'UE de poursuivre la conclusion d'accords commerciaux bilatéraux, face au blocage des négociations de Doha.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE

### **La Commission lance une consultation sur l'avenir de la politique commerciale de l'UE**

La Commission a lancé, le 2 juin, une [consultation](#) sur l'avenir de la politique commerciale de l'UE. Les parties prenantes auront jusqu'au 28 juillet pour exprimer leurs vues sur les grandes orientations que l'UE devrait prendre dans ce domaine (lutte contre les pratiques commerciales déloyales, poursuite des négociations multilatérales et bilatérales, etc.).

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE (Suite...)

### **La Commission évoque la possibilité de créer un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières extérieures (« taxe carbone extérieure ») de l'UE**

Dans une Communication publiée le 26 mai intitulée « [\*Analysis of Options to Move Beyond 20% Greenhouse Gas Emission Reductions and Assessing the Risk of Carbon Leakage\*](#) » (analyse des différentes options en vue d'aller au-delà de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre et évaluation des risques de fuite carbone), la Commission européenne estime que la création d'un mécanisme de compensation carbone aux frontières est une piste à envisager pour lutter contre la délocalisation des industries européennes « polluantes ».

La création de cette « taxe carbone » aux frontières extérieures de l'UE, fortement demandée par MM. Sarkozy et Berlusconi, permettrait selon la Commission de compenser l'absence d'efforts suffisants de la part de la communauté internationale pour réduire ses émissions. Concrètement, cela signifierait l'inclusion des importations – ou de certaines catégories de biens importés uniquement – dans le système d'échange européen des quotas d'émission (ETS).

La création d'un tel dispositif soulève toutefois, selon la Commission, quelques difficultés :

- **la complexité à évaluer la quantité de carbone contenue dans chaque catégorie individuelle de biens** signifie que le système devrait être envisagé au mieux seulement pour quelques **marchandises standard**, comme le ciment ou l'acier ;
- pour chaque catégorie de biens, il faudrait définir **un contenu de carbone moyen**, ce qui risque de représenter un fardeau administratif supplémentaire et un long processus pour parvenir à un consensus ;
- **la vérification de la performance des installations individuelles dans les pays tiers** nécessite un système de contrôle et de rapport hautement sophistiqué ;
- **l'impact de l'augmentation des coûts des produits importés sur les producteurs de l'UE** devrait être pris en compte ;
- **enfin, il conviendrait de veiller à ce que ce dispositif ne soit pas contraire aux règles de l'OMC.**

La Commission insiste donc sur la grande prudence qui devrait présider, le cas échéant, à la mise en place de ce mécanisme d'inclusion carbone et estime qu'il s'agit d'une solution de dernier recours.

La Communication de la Commission fera l'objet d'un examen en Conseil Environnement le 11 juin et au cours du Conseil européen des 17 et 18 juin.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE (Suite...)

### La Commission publie son 6e rapport sur les mesures potentiellement protectionnistes adoptées dans le monde : le secteur T&H particulièrement touché

La Commission européenne (DG Commerce) a publié, le 28 mai dernier, son [6e rapport](#) sur les mesures susceptibles d'affecter le commerce international. Ce rapport répertorie les mesures entrées en vigueur ou adoptées entre novembre 2009 et avril 2010 dans le monde.

La Commission effectue les remarques générales suivantes :

- **la tendance est à la multiplication des mesures susceptibles d'entraver le commerce international.**  
73 mesures nouvelles ont été répertoriées par la Commission, alors même que les mesures identifiées dans le rapport précédent ont été dans une large mesure maintenues. Ceci conduit la Direction Générale du Commerce à craindre un possible repli protectionniste pérenne de plusieurs pays du monde. La Commission pointe particulièrement du doigt les conséquences de l'entrée en vigueur de l'Union douanière entre la Russie, le Kazakhstan et la Biélorussie le 1er janvier 2010 : consolidation des hausses de droits de douane effectuées par la Russie au cours des derniers mois et détérioration des conditions du commerce avec le Kazakhstan. Selon le rapport, les conditions de la création de cette union témoignent d'un manque de volonté de la part de la Russie d'adhérer à l'OMC et risquent de compromettre le retour du commerce entre l'UE et la Russie à son niveau d'avant-crise. Le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) est également particulièrement critiqué par la Commission pour avoir augmenté ses droits de douane sur une série de produits, critique à laquelle s'ajoute une référence à des velléités protectionnistes particulièrement importantes de la part de l'Argentine. L'action du Mercosur est, selon le rapport, « très préoccupante » ;
- **les mesures nouvelles adoptées touchent particulièrement quelques secteurs**, à savoir les produits agricoles, automobiles, textiles, ainsi que le fer ;
- **1,7% des exportations de l'UE ont été affectées par l'adoption de ces mesures** ;
- **l'UE doit faire preuve d'une « vigilance continue »** vis-à-vis des mesures protectionnistes adoptées par ses partenaires commerciaux.

Concernant les mesures touchant spécifiquement les produits textiles, la Commission cible les pays ou zones régionales suivants :

- **Afrique du Sud** : hausse des droits de douanes sur les produits textiles de cinq points en décembre 2009 ;
- **Argentine** : maintien des démarches administratives dissuasives pour les importateurs de produits textiles (certificats non automatiques) ;
- **Inde** : suppression des droits de douane pour les matières premières importées servant à la production de plusieurs types de produits manufacturés, dont textiles (pour un équivalent de 73 millions d'euros) en janvier 2010, adoption de mesures de soutien pour l'industrie textile applicables de mars à septembre 2010 et interdiction d'exporter, *de facto*, du coton depuis avril 2010 ;
- **Mercosur** : hausse des droits de douane pour une série de produits textiles (entre 14% et 18%), ainsi que pour les sacs et valises (entre 18% et 35%) en décembre 2009 ;

Au cours de la période allant d'octobre 2008 à avril 2010, 28% des mesures protectionnistes adoptées dans les pays tiers détectées par la Commission européenne concernaient les produits textiles et de l'habillement. Dans le même temps, de nombreux pays ont mis en place des dispositifs de soutien à ce secteur (Afrique du Sud, Chine, Corée du Sud, Etats-Unis, Malaisie, Russie ou encore Turquie).

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC L'AMERIQUE CENTRALE

### Clôture des négociations commerciales entre l'UE et l'Amérique Centrale

L'UE et six Etats d'Amérique Centrale (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama) sont parvenus à un accord le 18 mai sur le contenu du pilier commercial de l'accord d'association. Les discussions ont été particulièrement difficiles dans le domaine des droits de douanes applicables aux textiles, aux bananes, à la poudre de lait et au fromage.

## POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UE AVEC LE MERCOSUR

### L'UE et le Mercosur relancent leurs négociations commerciales

L'UE et le Mercosur ont repris leurs négociations commerciales le 4 mai 2010 en vue de la libéralisation du commerce bilatéral pour un grand nombre de secteurs. La Commission a indiqué qu'elle veillerait à assurer la protection des indications géographiques et chercherait à compenser les effets de la libéralisation envisagée du commerce des produits agricoles. Toutefois, la teneur du rapport de la Commission sur les mesures protectionnistes adoptées par les pays tiers dont le Mercosur n'augure pas d'une issue positive prochaine pour ces négociations, interrompues depuis 2004.

## INDUSTRIE

### Dénominations et étiquetage des produits textiles : la Commission européenne se rallie au Parlement européen sur la question du *Made In* et de l'étiquetage obligatoire des substances d'origine animale

Le Conseil Compétitivité a « pris connaissance » de l'adoption du rapport Manders sur les dénominations et l'étiquetage des produits textiles en session Plénière du Parlement européen le 18 mai dernier et des [remarques préliminaires](#) de la Commission européenne lors de sa réunion du 25 mai.

Dans le document transmis au Conseil, la Commission se focalise essentiellement sur les amendements sur le marquage d'origine, qu'elle indique soutenir (tant pour ce qui est du marquage d'origine obligatoire que des nouvelles dispositions sur le marquage d'origine volontaire).

La Commission indique par ailleurs « pouvoir soutenir la plupart des amendements parlementaires adoptés », sans davantage de précisions, et appelle à une adoption rapide du texte, « afin que les parties prenantes puissent bénéficier rapidement d'un environnement réglementaire simplifié ».

Le 17 mai, le Commissaire aux Entreprises et à l'Industrie, M. Tajani, avait indiqué que la Commission soutenait les amendements sur le marquage origine, sur le marquage obligatoire des substances d'origine animale et sur l'exclusion des fabricants sur mesure du champ d'application du règlement.

La Commission a donc considérablement revu sa position sur le sujet, peut-être en vue d'accroître la pression sur les Etats membres, ces derniers s'opposant toujours à la proposition de règlement portant spécifiquement sur le marquage d'origine actuellement en discussion au sein de la commission du Commerce International (INTA) du Parlement européen.

Le prochain groupe d'experts du Conseil devrait se réunir au début du mois de juin.

## INDUSTRIE (Suite...)

**Séminaire à Bruxelles sur le marquage d'origine et les labels de qualité**

Les Représentations des Chambres de Commerce et d'Industrie de Vénétie et de Croatie à Bruxelles ont organisé, le 26 mai 2010, un **séminaire intitulé « Promotion des produits européens à travers le marquage d'origine et les marques de qualité »**.

Organisé dans le cadre de la Semaine Européenne des PME 2010, cet événement a poursuivi l'objectif de mettre en avant le bien-fondé de développer ces sources d'information pour les consommateurs à même de promouvoir l'industrie européenne.

M. Paolo GARZOTTI (Chef d'unité adjoint, Unité « OMC, OCDE et Usage Dual », DG Trade, Commission européenne), en charge de la proposition de règlement sur le « Made In », et Mme Patricia HUALDE GRASA (Administratrice au sein de l'Unité « Textiles, Habillement et Industries Forestières », DG Entreprises, Commission européenne), travaillant sur la proposition de règlement sur les dénominations des produits textiles et l'étiquetage y afférent, étaient notamment présents. Une lettre rédigée par Mme MUSCARDINI, Rapporteuse sur la proposition « Made In » au Parlement européen, a également été lue.

Plusieurs intervenants – parmi lesquels M. BELLATI, directeur de l'Union des Chambres de Commerce de Vénétie, Mme MARTINOVIC, Directrice du Bureau de Représentation de la Chambre Croate d'Economie à Bruxelles, et M. CIAMBETTI, Ministre du Budget de la Région de Vénétie – se sont prononcés sans équivoque **en faveur de la proposition de règlement sur le Made In et ont accueilli favorablement l'inclusion de dispositions sur le sujet dans la proposition de règlement sur les dénominations et l'étiquetage des produits textiles**. Ils ont également **préconisé l'instauration de nouveaux labels de qualité** mettant davantage en valeur les spécificités des produits européens. Les labels de qualité mis en place par la Chambre d'Economie Croate ont d'ailleurs été présentés comme des exemples à suivre, à savoir :

- le label « *Croatian quality* » : concerne les produits respectant des standards élevés en matière environnementale, de sécurité, de compétences professionnelles, etc. 228 produits sont concernés actuellement ;
- le label « *Croatian Creation* » : outre les caractéristiques susmentionnées, les produits prétendant à ce label doivent notamment pouvoir justifier d'une longue tradition historique. 108 produits sont concernés actuellement.

**Certaines voix discordantes concernant le marquage d'origine obligatoire des produits importés de pays tiers se sont toutefois faites entendre**. Ainsi, Mme GIOCANNINI, représentant l'Association de consommateurs européenne ANEC (European Consumer Voice in Standardisation), a estimé que mettre en œuvre ces dispositions s'avèrerait très difficile, ceci exigeant des contrôles multiples et coûteux. L'ANEC considère qu'il faut, au contraire, concentrer les contrôles sur les aspects liés à la sécurité des consommateurs. Par ailleurs, M. VANTYGHM, directeur des affaires internationales au sein d'Eurochambres, s'est dit quant à lui incapable d'exprimer une position sur le sujet en raison des vues divergentes de ses membres.

## INDUSTRIE (Suite...)

### Vers un plan d'action sur les nanotechnologies pour 2010-2015

La **consultation publique** qui a été tenue par la DG Recherche de décembre 2009 à février 2010 a enregistré 716 contributions par voie électronique, dont 38% proviennent de chercheurs individuels et 17,7% de l'industrie. Le [rapport sur les résultats de cette consultation](#) montre que les acteurs considèrent notamment que :

- les nano peuvent apporter des bénéfices avant tout dans le domaine de la santé, de l'énergie et des TIC ;
- les nano peuvent comporter des risques dans les domaines de l'environnement, de l'alimentaire et de l'agriculture, mais moins voire pas du tout pour les domaines des TIC, de l'énergie et de la construction ;
- les nano posent avant tout le problème de la toxicité des nanomatériaux et de la santé des travailleurs .
- la consultation des parties prenantes est effective sur ce sujet au niveau européen ;
- les acteurs connaissent bien les différents documents du 7<sup>ème</sup> PCRD sur le sujet, de même que le plan d'action pour les nano ;
- il est nécessaire que le nouveau plan d'action mette l'accent sur l'éducation et la formation et permette une meilleure communication et dissémination des résultats de recherche.

Sur la base de ces contributions, la Commission va désormais s'atteler à rédiger le nouveau plan d'action pour les nanotechnologies pour la période 2010-2015.

La Commission a par ailleurs élaboré une **feuille de route concernant sa nouvelle stratégie de communication sur les nanotechnologies**. Dans son [document](#), elle fait le point sur la littérature pertinente et sur l'état des activités européennes en matière de communication sur les nano, ainsi que sur les actions qu'elle compte entreprendre pour accroître la connaissance du public sur ces questions trop souvent méconnues. A noter également que la Commission indique être en train de finaliser une cartographie des projets de recherche menés sur les nanos dans le cadre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> PCRD. Parmi les groupes cibles de ce document, on retrouve les écoles, les centres scientifiques et les chercheurs, les médias, les entreprises, les ONG et enfin les décideurs politiques.

### Conférence sur les derniers développements de la recherche en matière de sécurité des nano

[ENPRA](#), un projet du 7<sup>ème</sup> PCRD sur l'évaluation des risques pour les nanoparticules, et le groupe CASG Nano ont organisé, en collaboration avec la Commission européenne, une conférence dont l'objectif était de faciliter la discussion entre chercheurs et décideurs politiques sur les derniers résultats de la recherche en matière de sécurité des nanotechnologies. Ces deux jours de conférence, tenus en avril 2010 en Italie, ont rassemblé 90 acteurs de la communauté « nanosafety ». Toutes les présentations effectuées sont [disponibles en ligne](#).

## INDUSTRIE (Suite...)

### **La production industrielle repart à la hausse dans l'UE**

Selon les données publiées par Eurostat au mois de mai, la production industrielle corrigée des variations saisonnières a augmenté de 1,2% au sein de l'UE entre février 2010 et mars 2010 (1,3% au sein de la zone euro), contre seulement 0.5% entre janvier et février 2010. La production industrielle européenne a donc connu une reprise intéressante.

## R&D

### **Le Conseil Compétitivité se penche sur la Stratégie pour l'Innovation et les avancées de l'Espace Européen de la Recherche**

#### *Europe 2020*

Le Conseil Compétitivité s'est réuni les 25 et 26 mai à Bruxelles. Cette réunion s'est tenue alors que les Ministres européens avancent dans leurs réflexions autour de la Stratégie Europe 2020 pour la croissance et l'emploi, proposée par la Commission européenne en mars 2010. Les premiers échanges de vues ont eu lieu sur la définition d'objectifs nationaux en matière de recherche et d'innovation, en vue du sommet européen du 17 juin. Par ailleurs, le débat est toujours intense entre les Ministres sur les indicateurs appropriés pour évaluer l'impact de la recherche sur la croissance économique. Certaines délégations soulignent l'importance d'encourager les investissements privés dans ce domaine. Rappelons que la Commission européenne propose dans sa stratégie de poursuivre l'objectif d'atteindre un niveau de dépenses publiques et privés en R&D s'élevant à 3% du PIB de l'UE.

#### *Espace Européen de la Recherche*

Les Ministres ont examiné en profondeur le développement de l'Espace Européen de la Recherche (EER) et ont adopté [plusieurs conclusions](#) à son sujet, notamment pour favoriser la [dimension sociale](#) de l'EER mais également pour en renforcer la [gouvernance](#).

Pour ce qui concerne la Programmation Conjointe (coordination des programmes nationaux de recherche dans certains domaines afin d'en accroître l'efficacité), le Conseil devrait adopter des Initiatives dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du changement climatique mais aussi pour « un régime sain pour une vie saine ». Des thèmes supplémentaires ont été proposés pour de futures Initiatives de Programmation Conjointe (IPC) dans des domaines aussi variés que les défis liés à l'eau, l'Europe urbaine, à des mers et des océans sains et productifs, ou encore à la résistance microbienne.

Les Ministres ont par ailleurs réaffirmé leur soutien aux initiatives de « grappes de recherche et d'innovation », en rappelant la nécessité de coordonner les politiques et instruments européens, nationaux et régionaux en appui à la R&D.

Enfin les Ministres européens de la Compétitivité ont insisté sur l'importance de la dimension internationale de l'EER et encouragent pour cela les efforts du Forum Stratégique pour la Coopération Scientifique et Technologique Internationale ([SFIC](#)) à l'élaboration d'une nouvelle stratégie en la matière.

(Suite à la page suivante...)

## R&amp;D (Suite...)

## Le Conseil Compétitivité se penche sur la Stratégie pour l'Innovation et les avancées de l'Espace Européen de la Recherche (Suite...)

### *Création d'une Europe innovante*

Dans la perspective du Plan pour la Recherche et l'Innovation, qui s'inscrit dans la Stratégie Europe 2020, les Ministres européens ont adopté des [conclusions](#) sur les moyens de promouvoir une Europe innovante. Il est pour eux fondamental d'agir dans cinq domaines principaux :

- **Les financements** : favoriser la coopération entre la Commission, les Etats membres et le secteur privé ; créer des incitations adéquates pour les investisseurs privés ; faire en sorte que les Etats et l'UE répondent aux défaillances du marché à l'égard des jeunes entreprises innovantes en augmentant le niveau de capital-risque ;
- **Les marchés** : accroître la part des marchés publics dédiés à des produits, procédés et services innovants en encourageant les réseaux d'acheteurs publics ; achever le marché unique européen afin de permettre l'imprégnation des produits et services innovants sur ce marché ; promouvoir les innovations non-technologiques (design, innovation dans les services, créativité culturelle...) notamment celles qui sont accèssibles aux utilisateurs (voir [point 5](#), p. 7) ; permettre une protection efficace de la propriété intellectuelle et progresser dans la mise en place d'un système européen de brevets ;
- **La gouvernance** : simplifier et rationaliser les politiques et programmes de R&D ; prendre davantage en considération les incidences des programmes d'innovation sur les marchés et la société (de la recherche à l'opportunité commerciale) ; envisager de créer une possibilité de « récompense » pour les programmes de collaboration des Etats membres impliquant une dimension européenne en les complétant par un financement de l'UE ;
- **Les priorités régionales** : veiller à ce que les acteurs de l'innovation reçoivent un soutien approprié également au niveau régional, en complément des instruments déjà accessibles (CIP, PCRD, fonds structurels, etc.) ; encourager la coopération transnationale entre clusters européens et favoriser l'émergence de clusters compétitifs de classe mondiale ; développer des infrastructures partenaires régionales pour renforcer le potentiel des régions avoisinantes en termes d'innovation ;
- **Les personnes** : promouvoir l'enseignement et l'acquisition de compétences et encourager l'esprit d'entreprise ; renforcer les capacités à retenir ses chercheurs et à attirer ceux des pays tiers ; faciliter la mobilité des travailleurs tant dans le secteur public que privé.

### *Simplification et renforcement des programmes de recherche et d'innovation*

Les Ministres de la Compétitivité ont adopté des [conclusions](#) sur la simplification et le renforcement de l'efficacité des programmes de soutien à la R&D européennes. Elles font réponse à la [Communication](#) adoptée par la Commission européenne fin avril sur la simplification du PCRD et dont les Ministres se sont félicités. Des changements sont nécessaires afin de rendre les financements européens plus attractifs et plus accessibles, tout en s'assurant d'une transition « sans accrocs » vers un système simplifié. Ils doivent par ailleurs suivre les principes de simplicité, de cohérence, de stabilité et de sécurité juridique, de compatibilité et de souplesse, tout en privilégiant l'obtention de résultats concrets.

Les Ministres européens ont délivré quelques orientations générales pour l'adoption de mesures, sans préjuger de la poursuite des travaux sur des mesures plus spécifiques : simplifier les procédures, réduire la nécessité d'audits nombreux, améliorer la qualité, l'accessibilité et la transparence des procédures, et rendre compatibles les différents programmes et instruments.

[Voir les conclusions du Conseil Compétitivité](#)



## R&D (Suite...)

### **Point de la RP France auprès de l'UE sur l'état des dossiers R&D**

Eric-Olivier Pallu, conseiller Recherche au sein de la Représentation Permanente de la France auprès de l'UE, a fait un **point le 1er juin sur le « contenu recherche » des derniers Conseils Compétitivité et de la future Présidence belge de l'UE.**

#### ***Bilan de la Présidence espagnole***

Les ambitions de l'Espagne étaient très élevées, mais le contexte s'est révélé difficile à cause de deux éléments : attente de la mise en place de la nouvelle Commission ; et contexte économique et financier très difficile et dont l'ampleur était imprévue. Cependant son bilan est honorable (dossier spatial GMES [observation de la terre] et programme BONUS sur la coordination de la recherche dans la zone de la mer baltique achevés).

#### ***Prévisions pour la Présidence belge***

Les conditions devraient être plus favorables pour la Présidence belge, notamment du fait que la nouvelle Commission soit en place et bien lancée. Parmi les initiatives attendues au cours de cette présidence figureront l'évaluation du 7ème PCRD, la préparation du 8e PCRD et la publication du Plan Européen pour la Recherche et l'Innovation.

#### ***Bilan des Conseils Compétitivité du 2 mars et du 26 mai***

M. Pallu est notamment revenu sur les discussions sur les 3% du PIB à attendre en matière de R&D selon l'agenda Europe 2020. Pour la France, l'objectif serait que le financement public représente le tiers de l'effort, ce qui pourrait être envisageable grâce au grand emprunt. Mais la capacité du privé à financer les 2/3 restants est incertaine.

Pour d'autres pays, ces 3% ne constituent pas enjeu important car soit ils l'atteignent déjà (Finlande et Suède), soit ils en sont proches (Allemagne, Autriche, Danemark).

Le Conseil du 26 mai a adopté plusieurs conclusions importantes, portant notamment sur :

- **l'Europe innovante** : la Présidence espagnole a fait pression sur le Conseil pour qu'il adopte rapidement des conclusions sur ce sujet ; cela a donc dû être fait de façon précipitée ;
- **la simplification administrative du PCRD** : le délai accordé aux délégations pour se prononcer sur la [Communication](#) de la Commission, datant du 29 avril seulement, était beaucoup trop court. Ce travail reprendra sous Présidence belge.

### **Le Parlement européen débat de la simplification administrative du PCRD**

La Commission Industrie, Recherche et Energie (ITRE) du Parlement européen a réalisé son premier échange de vues sur la Communication de la Commission sur la simplification du PCRD le 1er juin 2010.

La Rapporteuse, l'eurodéputée portugaise Maria Da Graca CARVAHLO (PPE), a souligné le besoin :

- d'une meilleure canalisation des efforts de recherche ;
- d'une simplification et d'une harmonisation des règles et des procédures dans le cadre du PCRD ;
- de veiller à ce que l'accent accru sur les résultats ne conduise pas les chercheurs à ne plus prendre de risques ;
- de réduire les délais des procédures d'octroi des fonds.

La Rapporteuse, ainsi que plusieurs autres députés, s'est également interrogée sur le fait que la Commission ait présenté cette Communication alors même qu'elle prépare une révision des règles applicables aux fonds européens, en général, telles que définies dans le règlement financier.

Enfin, certains députés, dont Jean-Pierre AUDY (PPE/FR), ont demandé à la Commission d'alléger son contrôle sur les bénéficiaires et de veiller à bien distinguer entre erreurs et fraudes.

## R&D (Suite...)

### **Le Plan Européen pour la Recherche et l'Innovation sera présenté le 7 septembre**

La Commission européenne a officialisé la date du 7 septembre pour la présentation du Plan pour la Recherche et l'Innovation dans un [document](#) où elle rappelle les objectifs et contours de ce Plan.

#### **Ainsi, la Commission réaffirme que ce Plan vise à poursuivre les objectifs suivants :**

- **dans le cadre de l'Espace Européen de Recherche (EEE) :** achever l'EEE ; mettre en place un agenda stratégique de recherche, ciblant les secteurs prioritaires : sécurité énergétique, transport, changement climatique, santé et vieillissement, etc. ; et renforcer la programmation conjointe avec les Etats membres et les Régions ;
- **dans le cadre des instruments de soutien à l'innovation :** création d'un brevet de l'UE et d'une juridiction spécialisée ; modernisation du système de marques et de protection des droits de propriété intellectuelle ; promotion des politiques d'innovation par la demande (notamment via les marchés publics et les législations intelligentes) ; développement des standards interopérables ; lancement de « Partenariats Européens d'Innovation » entre les échelons européen et national pour accélérer le développement et le déploiement des technologies génériques clés (la Commission envisage par exemple de demander la création d'un partenariat axé sur la « bio-économie » ou sur les technologies génériques clés dans la perspective de l'avenir industriel de l'Europe ; renforcement des instruments de l'UE de soutien à l'innovation (fonds structurels, CIP, PCRD, etc.) ; simplification des formalités administratives, notamment dans le domaine du « marché carbone » ; promouvoir les « partenariats de la connaissance » entre universités, entreprises et laboratoires de recherche.

La Commission européenne rappelle également que le choix a été fait de mettre en place un plan de recherche et d'innovation intégré, l'idée de se focaliser uniquement sur l'innovation ayant été écartée.

### **Premières indications sur le contenu de l'appel NMP 2011 du PCRD**

La Commission européenne a présenté une **liste provisoire des thèmes qui devraient être contenus dans le 5ème appel à projets du 7e PCRD sur la thématique NMP « Nanotechnologies et Nanosciences, Matériaux et Nouvelles Technologies de Production » prévu pour fin juillet** (a priori le 30).

Parmi ceux-ci figurent notamment les thèmes suivants :

- Appel « SMALL » (projets de dimension petite ou moyenne représentant un financement du PCRD inférieur à 4 millions d'euros) : « **protection des travailleurs face à l'exposition aux nanoparticules, stratégie de management** » ;
- Appel « PME » (projets dans lesquels 35% du financement du PCRD doit être destiné aux PME) : « **matériaux textiles avancés pour les marchés de l'énergie et de la protection de l'environnement** » (NMP.2011.4.0-3/appel PME).

La liste figure aux pages 2 à 5 du document [suivant](#).

### **GreenWin (technologies vertes) devrait devenir le 6e pôle de compétitivité wallon**

Dans le cadre du plan Marshall wallon, un appel à candidatures a été lancé en vue de la création d'un 6e pôle de compétitivité spécialisé dans les technologies environnementales. Le pôle GreenWin (matériaux, ingénierie industrielle, systèmes constructifs et activités de services) devrait être vraisemblablement choisi.

Un appel à projets sera présenté en marge d'une session d'information sur le pôle le 18 juin.

## MARCHE INTERIEUR

### Le Parlement européen va débattre de l'avenir de la normalisation européenne

La Commission Industrie, Recherche et Energie (ITRE) du Parlement européen a décidé d'élaborer un rapport d'initiative sur l'avenir de la normalisation européenne, s'appuyant sur le [rapport](#) publié par la Commission européenne en décembre 2009 sur l'application de la « [directive 98/34/CE](#) du Parlement européen et du Conseil prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques » de 2006 à 2008.

**Les députés européens anticipent donc le débat sur l'avenir de la normalisation européenne que la Commission s'était engagée à ouvrir avec sa Communication sur « un système de normalisation européen plus intégré » qui devrait être publiée dans le cadre du Plan Européen pour la Recherche et l'Innovation.** Dans son programme de travail pour 2010, la Commission européenne indique que cette Communication poursuivra l'objectif de « *fournir un plan d'action visant à un système de normalisation européen plus intégré, un processus de normalisation plus efficient et efficace, un meilleur accès à la normalisation (en particulier pour les sociétés innovantes et à forte croissance), un renforcement du rôle de l'UE dans le processus de normalisation au niveau international et un système de financement plus durable pour le développement de normes* ».

Au cours de l'audition du Commissaire désigné aux Entreprises et à l'Industrie, M. Tajani, par le Parlement européen en janvier 2010, plusieurs députés avaient fait part de leur souhait que la norme CE soit rénovée en vue d'une plus grande fiabilité, demande que M. Tajani avait considéré comme légitime.

## BUDGET

### Vers la création d'une commission parlementaire *ad hoc* consacrée à la révision du cadre financier pluriannuel de l'UE

Traditionnellement, le Parlement européen a eu un rôle marginal dans l'adoption des perspectives financières de l'UE (désormais « cadre financier pluriannuel »), accord interinstitutionnel encadrant le budget annuel de l'UE sur plusieurs années.

Les députés européens semblent avoir décidé de mettre un terme à cela puisque la session plénière de juin (14/17) devrait avaliser la création d'une commission parlementaire spéciale dont l'objectif est de :

- mettre en avant les priorités de l'UE en matière budgétaire (politique régionale, politique agricole commune, etc.) ;
- militer pour un raccourcissement de la durée des cadres financiers de 7 à 5 ans (il s'agirait en réalité d'un retour aux sources puisque les premières perspectives financières, dites « Paquet Delors I », recouvraient les années 1988/1992, soit cinq ans) en vue d'assurer une concordance entre l'élection du Parlement européen et de la Commission, d'une part, et le vote du Cadres Financiers, d'autre part. Ceci renforcerait donc le caractère « parlementaire » de l'UE ;
- proposer une révision de la structure des cadres financiers pluriannuels, par exemple en créant un fonds spécifiquement axé sur les « transports ».

Les députés européens souhaitent donc peser de tout leur poids dans les discussions en vue de l'élaboration du cadre financier pluriannuel post-2013.

## ENVIRONNEMENT

### **Adoption de la directive révisée sur la performance énergétique des bâtiments**

Conformément à l'accord politique conclue en novembre 2009 par le Parlement européen et le Conseil, le Parlement a adopté telle quelle la [Position Commune](#) du Conseil sur la proposition de refonte de la directive sur la performance énergétique des bâtiments le 18 mai 2010.

La directive révisée prévoit notamment :

- que tous les bâtiments nouveaux construits à partir du 31 décembre 2020 devront être à consommation d'énergie « quasi-nulle », et à partir du 31 décembre 2018 pour les bâtiments construits au profit du secteur public ;
- la mise aux normes obligatoire des bâtiments déjà construits en cas de rénovation substantielle de l'édifice prévue ;
- l'adoption par les Etats membres de mesures financières et fiscales incitatives afin d'atteindre ces objectifs contraignants.

## EVENEMENTS

### **Assemblée Générale d'Euratex le 10 juin à Bruxelles**

L'Assemblée Générale d'Euratex aura lieu à Bruxelles le 10 juin, en présence du Commissaire aux Entreprises et à l'Industrie, M. TAJANI. Le programme est accessible [ici](#).

### **Conférence sur les technologies industrielles du 7 au 9 septembre à Bruxelles**

La Commission européenne et la Présidence belge de l'UE organisent, du 7 au 9 septembre 2010, une conférence sur les technologies industrielles à Bruxelles (programme [ici](#)). Cette conférence mettra fortement l'accent sur les nanotechnologies et les nanosciences, tout en abordant également la thématique plus large de la compétitivité de l'industrie européenne et le développement des nouveaux matériaux et technologies manufacturées.

### **Conférence Européenne des Clusters 2010**

La DG Entreprise et la Présidence belge organisent, du 29 septembre au 1er octobre, la [conférence de haut-niveau intitulée « European Cluster Conference 2010 »](#). L'objectif général de cette conférence est de mettre en avant le rôle essentiel que les clusters – notamment de classe mondiale – doivent avoir dans le renouvellement de l'industrie européenne tel que promu par l'Agenda 2020.

Le « *European Cluster Policy Group* » présentera ses recommandations finales à cette occasion, et le « *European Club of Clusters' Managers* » sera lancé le 29 septembre (structure visant à promouvoir la professionnalisation des dirigeants de cluster).

L'Observatoire des Clusters présentera également une nouvelle plateforme de connaissance et de collaboration, tandis que des sessions se focalisant sur certains secteurs ou problématiques auront lieu les 30 septembre et 1er octobre (des ateliers sur l'innovation trans-sectorielle et sur l'innovation centrée sur les utilisateurs auront ainsi lieu le 1er octobre).

Il s'agit donc de l'évènement européen phare de 2010 dans le domaine des clusters.

L'inscription peut se faire [ici](#).



## LES SERVICES D'EURALIA À BRUXELLES

La vocation d'Euralia est d'aider les entreprises et associations professionnelles à **comprendre** l'environnement politique et législatif communautaire pour **anticiper** les changements et **être entendu** sur la scène européenne.

Fondée en 1993 à Paris et Bruxelles, Euralia occupe aujourd'hui le premier rang des sociétés de conseil françaises spécialisées dans les affaires européennes.

Sa notoriété est le fruit du respect d'une stricte déontologie, de la compétence de ses consultants et de la qualité de ses relations avec les Institutions communautaires.

Ces services sont enfin complétés par un réseau européen de partenaires: Interface Europe à Bruxelles pour les projets européens, Séance Publique à Paris pour les relations institutionnelles nationales ainsi que des antennes à Londres, Vienne, Varsovie et un bureau à Pékin depuis le 1er septembre 2005.

Une gamme très complète de services:

- Veille législative, réglementaire et normative;
- Représentation permanente d'intérêts;
- Communication institutionnelle et relations publiques;
- Identification et montage de projets européens;
- Formation aux techniques de veille et de lobbying communautaire;



*Euralia*

*Conseil en affaires Européennes*

19/21 rue de Luxembourg

1000 Bruxelles

Belgique

Mail : [info@euralia.eu](mailto:info@euralia.eu)

Retrouvez nous sur

[www.euralia.eu](http://www.euralia.eu)